



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

1^{er} septembre 2021

Mise en place du programme de soutien « Relève 2019-2021 » pour les jeunes créatrices et créateurs professionnels

Le canton du Valais souhaite apporter aux jeunes créatrices et créateurs professionnels un soutien spécifique en leur offrant l'occasion de développer un projet avec l'appui de personnalités ou d'institutions culturelles professionnelles. L'objectif visé est de faciliter leur passage à la pratique professionnelle. Les projets retenus dureront entre un et six mois et se dérouleront d'ici à la fin 2023. Ils devront permettre aux créateurs de développer leurs compétences et de favoriser leur insertion dans les circuits professionnels. Une enveloppe globale de 400'000 francs est allouée à ce programme. Tous les domaines soutenus par le Service de la culture sont concernés.

Les effets de la pandémie de COVID-19 – notamment la fermeture des lieux culturels – ont un impact sur l'ensemble du secteur culturel. La situation dans laquelle se trouve la relève est particulièrement critique. Les créateurs qui entament leurs carrières vont au-delà de difficultés accrues pour développer leurs activités et s'insérer dans les circuits professionnels.

Passer de la formation au développement d'une activité professionnelle durable est une étape qui peut s'avérer délicate. Les créateurs en devenir doivent souvent développer des compétences métier pratiques de manière autodidacte. Après une formation théorique, il leur est primordial de se confronter au contexte professionnel, d'expérimenter et de trouver leur place dans le milieu culturel.

Avec le programme de soutien « Relève 2019-2021 », le canton du Valais souhaite apporter un soutien spécifique aux jeunes créateurs pendant cette période de transition. Il leur offre l'occasion de développer un projet avec l'appui d'une institution/entreprise culturelle professionnelle, d'un créateur culturel professionnel confirmé ou d'un professionnel de la culture. Une enveloppe globale de 400'000 francs est allouée à ce programme. Tous les domaines soutenus par le Service de la culture sont concernés par cette mesure (littérature, arts visuels, musique, arts de la scène, cinéma, science et patrimoine, projets inter- et multidisciplinaires, médiation et promotion culturelles).

Critères d'admission

Pour pouvoir bénéficier du programme « Relève 2019-2021 », les créateurs devront présenter un projet favorisant l'insertion dans les circuits professionnels ou permettant de développer des compétences annexes (communication, recherche de fonds, technique, etc.) ainsi que la compréhension du marché culturel et de ses enjeux dans le cadre d'une expérience pratique. Le partenaire choisi s'engagera à accompagner le jeune créateur dans une optique de transfert de connaissances. Les projets retenus devront durer entre un et six mois et se dérouler d'ici au 31 décembre 2023. Les demandes de soutien « Relève 2019-2021 » sont à déposer jusqu'au 15 octobre 2021 sur la plateforme www.vs-myculture.ch.



Informations : [Programme de soutien « Relève 2019-2021 » \(vs.ch\)](#)

Dépôt des demandes : <https://www.vs-myculture.ch/>

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 90

Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la culture, 079 433 28 77

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de la Section de l'encouragement des activités culturelles,
027 606 45 60